

**Complément d'avis n°2024/ 07  
relatif à l'accréditation de  
l'École des ingénieurs de la Ville de Paris  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Objet**

**Injonction** émise dans la décision n°2024/07 relative à un plan d'actions portant sur les quatre premières recommandations pour l'école, sur la recommandation pour la formation initiale sous statut d'apprenti et sur la recommandation pour la spécialité Génie urbain.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École des ingénieurs de la Ville de Paris;
- Vu la note de synthèse établie par Pascal BODET, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 11 février 2025,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 11 février 2025

La présidente,  
Claire PEYRATOUT

